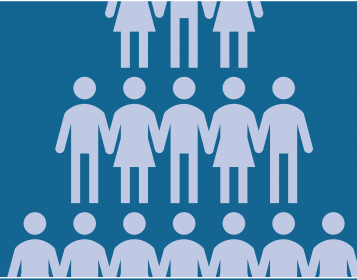


FNE - FORMATION



Pour des entreprises /associations en **transition numérique**



Tous les salariés hors contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation



Dépôt de dossier avant décembre 2023 – Formations sur 12 mois au maximum



Démarche auprès des OPCO avant la demande prise en charge pour validation de l'éligibilité



70 % de prise en charge pour les petites entreprises, 60% pour les moyennes entreprises, 50% pour les autres



Favoriser la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles techniques ainsi que l'hybridation des compétences